

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du lundi 6 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Yoann BONNEAUD, Maire de la Commune.

Conseillers présents : Yoann Bonneaud, Charlène Vrignaud, Jérôme Sourisseau, Emilie Huvelin, Catherine (Cathy) Paillou, Laurence Bompas, Michaël Martin, Sébastien Pierron, Richard Loizeau, Pierre Chataigner, Clotilde Drin, Anne-Hélène Desrues, Justine Bertin et Matthieu Aubert.

Conseiller excusé : Mathieu Huvelin

LISTE DES DELIBERATIONS

La liste des délibérations approuvées lors du conseil municipal du lundi 6 juillet 2026 (suivant l'article 4 de l'Ordonnance n°2021-1310 du 7 Octobre 2021 qui modifie l'article L. 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales) est la suivante :

N° DE L'ACTE	DATE DE L'ACTE	OBJET DE LA DELIBERATION	VOTE
D 2026 07 06 01	6 juillet 2026	Modification de la commission municipale « Cadre de Vie et Aménagement du Territoire »	Unanimité à main levée
D 2026 07 06 02	6 juillet 2026	Approbation de l'avenant à la convention constitutive du GIP Géo Vendée	Unanimité à main levée
D 2026 07 06 03	6 juillet 2026	Fonds de concours 2025 et 2026	Unanimité à main levée
D 2026 07 06 04	6 juillet 2026	Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation	Unanimité à main levée

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

1. Approbation du procès-verbal du 8 juin 2026

ASSEMBLEE DELIBERANTE

2. Modification de la commission municipale « Cadre de Vie et Aménagement du Territoire »
3. Approbation de l'avenant à la convention constitutive du GIP Géo Vendée

FINANCES

4. Fonds de concours 2025 et 2026
5. Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation

VIE ASSOCIATIVE, CULTURE ET COMMUNICATION

CADRE DE VIE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

6. Compte-rendu de la commission
7. Dents creuses
8. Schéma Communaux de Défense Extérieure contre l'Incendie (SCDECI)

AFFAIRES SCOLAIRES PERISCOLAIRES PETITE ENFANCE ET AFFAIRES SOCIALES

DECISIONS DU MAIRE

QUESTIONS DIVERSES

AGENDA

ADMINISTRATION GENERALE

1. Approbation du procès-verbal du 8 juin 2026

Monsieur le Maire demande si les membres du conseil municipal ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la réunion du 8 juin 2026. En l'absence de remarques, le procès-verbal du 8 juin 2026 est adopté à l'unanimité des membres présents.

ASSEMBLEE DELIBERANTE

2. Modification de la commission municipale « Cadre de Vie et Aménagement du Territoire »

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-1 et suivants,

Vu la nécessité d'organiser le travail du Conseil Municipal par la création de commissions thématiques,

Considérant que la création de commissions municipales permet d'assurer une meilleure préparation des dossiers et une participation active des élus à la vie communale,

Considérant que lors de sa séance du 30 mars 2026, les membres du Conseil Municipal ont validé la composition de la commission « Cadre de Vie et Aménagement du Territoire » comme suit :

- M. Jérôme SOURISSEAU
- M. Mathieu HUVELIN
- M. Michaël MARTIN
- M. Matthieu AUBERT
- Mme Clotilde DRIN
- M. Sébastien PIERRON
- M. Richard LOIZEAU

Considérant qu'en application de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations et présentations, il est proposé de rajouter M. Pierre CHATAIGNER au sein de la commission « Cadre de Vie et Aménagement du Territoire ».

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **Valident le rajout de Monsieur Pierre CHATAIGNER au sein de la commission municipale « Cadre de Vie et Aménagement du Territoire »**
- **Autorisent Monsieur le Maire ou son représentant à exécuter toutes les démarches relatives à l'exécution de la présente décision**

3. Approbation de l'avenant à la convention constitutive du GIP Géo Vendée

Monsieur le Maire expose que le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Géo Vendée, approuvé par arrêté du Préfet de la Vendée n° 2025-DCL-BCL-456 du 27 juin 2025, publié le 30 juin 2025, a pour objet de mutualiser à l'échelle départementale des compétences, des outils et des services dans le domaine du géo numérique et de la gestion de la donnée au bénéfice de ses membres.

Les missions détaillées figurent dans la convention constitutive approuvée par arrêté préfectoral.

La convention constitutive du GIP Géo Vendée doit aujourd'hui être modifiée par voie d'avenant, annexé à la présente délibération.

Conformément aux dispositions de la convention constitutive, chaque membre du GIP doit préalablement approuver l'avenant et autoriser sa signature.

L'approbation du présent avenant et sa signature par les membres sont données sous réserve de son adoption par l'Assemblée Générale du GIP Géo Vendée ainsi que de l'accomplissement des formalités administratives et préfectorales requises.

Sur présentation de Monsieur le Maire et après avoir pris connaissance du projet d'avenant à la convention constitutive du GIP Géo Vendée joint en annexe, les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Approuvent l'avenant à la convention constitutive du GIP Géo Vendée.
- Autorisent Monsieur Yoann BONNEAUD, Maire de Rochetrejoux à signer ledit avenant ainsi que tout document nécessaire à son exécution.
- Donnent pouvoir à Monsieur Yoann BONNEAUD, représentant titulaire, ou Madame Charlene VRIGNAUD, représentant suppléant, de la commune de Rochetrejoux au sein du GIP Géo Vendée, pour voter favorablement à l'adoption du présent avenant lors de l'Assemblée Générale du GIP Géo Vendée.
- Actent que le présent avenant prendra effet après accomplissement de l'ensemble des formalités requises par les textes applicables et la convention constitutive du GIP Géo Vendée.

FINANCES

4. Fonds de concours 2025 et 2026

L'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité de versement de fonds de concours entre la Communauté de communes et les communes membres pour la réalisation d'un équipement.

Vu la délibération n°2025 07 15 07 validant l'avant-projet définitif de rénovation du commerce multiservice, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'attribution du fonds de concours de la Communauté du Pays de Chantonay pour les années 2025 et 2026 d'un montant total de 100 000€ pour l'investissement suivant :

Investissement – Réhabilitation du commerce multiservices				
Dépenses	Montant H.T.	Recettes		Montant H.T.
Etudes de faisabilité	8 300,00 €	Fonds de concours CCPC	17,6%	100 000,00 €
Maîtrise d'œuvre	65 890,95 €	Fonds départemental	18,7%	105 710,00 €
Travaux	477 887,94 €	LEADER	7,1%	40 000,00 €
Etudes	14 652,50 €	SYDEV	7,0%	39 888,00 €
		DETR	14,2%	80 229,00 €
		Emprunt	35,3%	200 000,00 €
		Fonds propres	0,2%	904,39 €
TOTAL	566 731,39 €	TOTAL		566 731,39 €

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Autorisent Monsieur le Maire à solliciter l'octroi d'un fonds de concours de 100 000€ auprès de la Communauté de Communes du Pays de Chantonay
- Autorisent Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente décision.

5. Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation

Monsieur le Maire de Rochetrejoux expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation. Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance qui sont mentionnés en annexe.

Monsieur le Maire précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

Vu l'article 1406 bis du code général des impôts,

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Instituent la taxe sur la vacance des locaux d'habitation
- Autorisent Monsieur le Maire ou son représentant à exécuter toutes les démarches relatives à l'exécution de la présente décision

VIE ASSOCIATIVE, CULTURE ET COMMUNICATION

Charlène VRIGNAUD indique que 175 marcheurs ont participé à la marche de l'office de tourisme du 9 juin.

Elle présente le panel des manifestations à venir sur la commune.

CADRE DE VIE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

6. Compte-rendu de la commission

Jérôme SOURISSEAU présente les groupes de travail créés au sein de la commission et les dossiers prioritaires.

7. Dents creuses

Les élus envisagent l'urbanisation de dents creuses. Une demande de devis a été faite et le sujet sera abordé en commission cadre de vie et aménagement du territoire.

Certains élus souhaitent que la population du secteur concerné soit concertée avant toute décision.

8. Schéma Communaux de Défense Extérieure contre l'Incendie (SCDECI)

Monsieur le Maire fait part de la proposition de l'Association des Maires et Présidents de Vendée relative au recensement des moyens de lutte contre l'incendie sur la commune. Ce recensement est soumis à une participation forfaitaire de 1 400€ pour les communes de moins de 2 000 habitants. Les élus valident à l'unanimité la démarche.

AFFAIRES SCOLAIRES PERISCOLAIRES PETITE ENFANCE ET AFFAIRES SOCIALES

Emilie HUVELIN présente les avancées de divers projets : conférence, café parents, conseil municipal des enfants.

Emilie HUVELIN indique des réflexions sont menées pour réduire l'impact de la chaleur dans les bâtiments communaux avec en priorité le centre périscolaire et l'école publique.

DECISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire présente les décisions qu'il a prises suite aux délégations données par le Conseil Municipal :

N° de la décision	Date de la décision	Objet
DS 04/2026	26/06/2026	Avenant 1 - Lot 1 - Multiservice - Terrasse béton désactivé : 671.83 € HT
DS 05/2026	29/06/2026	Avenant 1 - Lot 3 - Multiservice - Sécurité baie épicerie : 4 482 € HT

QUESTIONS DIVERSES

Yoann BONNEAUD indique un changement dans les dates de réunion

- **30 novembre : Bureau municipal**
- **7 décembre : Conseil Municipal**

Yoann BONNEAUD précise que les phénomènes de sécheresse et d'orages ont fragilisé certains arbres. Il appelle les propriétaires à redoubler de vigilance et à procéder à l'évacuation de ces arbres.

Yoann BONNEAUD présente l'appel à projet pour la recherche de l'exploitant du multiservice. Les élus valident la communication associée.

AGENDA

- **7 septembre** : Bureau Municipal
- **14 septembre** : Conseil Municipal
- **17 septembre** : Réunion annuelle avec les associations
- **Du 21 janvier au 20 février 2027** : Recensement de la population
- **18 avril 2027** : 1^{er} tour des élections présidentielles
- **2 mai 2027** : 2^{ème} tour des élections présidentielles

La séance est levée à 22h18.

Charlène VRIGNAUD, Secrétaire de séance 	Yoann BONNEAUD, Maire de Rochetrejoux 
--	---